

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DES DECISIONS**  
**SEANCE DU 20 JUIN 2013**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	36
Absents représentés .....	5
Absents excusés .....	3
Absents non excusés	1

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT JUIN à VINGT ET UNE HEURES CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 juin 2013 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### **PRESENTS**

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, PRAT, MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBIASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI, M. MARCHAND adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, MARTINEZ, Mme DUCHENE, MM. RIVIERE, MERCIER, MOOG, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, M. MOKRANI, Mme BROUTE (à partir du 1<sup>er</sup> vœu), M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU, M. ROSSET, conseiller municipal, représenté par M. MAYET, M. CATALAN, conseiller municipal, représenté par M. LACHOURI, Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD, Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO.

### **ABSENTS EXCUSES**

Mme POURRE, adjointe au Maire, M. MACHADO, conseiller municipal, Mme BROUTE, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).

### **ABSENTE NON EXCUSEE**

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.  
(38 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 25 avril 2013.

(38 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie-Les Verts (EELV) relatif à la sécurité cycliste (vœu joint).

(34 voix pour et 8 abstentions : MM. MAYET, ROSSET, MARTINEZ, Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. RAMEAU, Mme GAMBIASIO, MM. CATHENOZ, ABERDAM)

/ REJETTE le vœu proposé par le groupe Ecologie Ivry relatif aux droits et à la représentation des groupes politiques.

(26 voix contre : MM. GOSNAT, BOUYSSOU, MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, MM. BEAUBILLARD, ROSSET, Mmes WOJCIECHOWSKI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mmes SPIRO, MONTUELLE, SCHMIDT, Méhadée BERNARD, MM. MARCHAND, MOKRANI, CATALAN, Mmes OUDART, PIERON, M. RAMEAU, Mme GAMBIASIO, MM. CATHENOZ, PRAT, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ, 3 voix pour : Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, 1 abstention : Mme PERNIN, et 12 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BARON, Mme SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER, Mmes BROUTE, Sandrine BERNARD, PERSTUNSKI-DELEAGE, M. MARTINEZ, Mme DUCHENE, MM. BELABBAS, TAGZOUT et ABERDAM)

#### **A/ Plan Local d'Urbanisme**

**A1/ TIRE** le bilan de la concertation du Plan local d'urbanisme dans le cadre de la révision, PRECISE que ce bilan sera transmis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux Maires des communes limitrophes et au Président de la communauté d'agglomération Seine-Amont, DIT que la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et DIT que la délibération et le bilan de la concertation du Plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront notifiés au Préfet et tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ, Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE et 1 abstention : Mme PERNIN)

**A2/ ARRETE** le projet de révision du Plan local d'urbanisme, PRECISE que ce projet sera transmis pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux Maires des communes limitrophes et au Président de la communauté d'agglomération Seine-Amont, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et DIT que la délibération et le projet de révision du Plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront notifiés au Préfet tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(34 voix pour, 6 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ, Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

**B/ DONNE** son accord de principe pour remplacer les périmètres de protection de 500 mètres de l'église Saint-Pierre Saint-Paul, du Moulin de la Tour, de l'ancienne Manufacture des Œillets, de l'hôpital Charles-Foix ainsi que des bâtiments sis 40/44 boulevard du Colonel Fabien et 22/34 rue des Péniches par les périmètres de protection modifiés (PPM) proposés par l'Architecte des Bâtiments de France.

(34 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 7 abstentions : Mmes PERNIN, LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**C1/** DECIDE de prendre en considération les études menées par la ville pour la définition d'un projet urbain sur le secteur « Pierre Sépard », APPROUVE l'instauration d'un périmètre d'études sur le secteur « Pierre Sépard » tel que délimité au plan, PRECISE que le sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation d'urbanisme concernant des travaux, constructions ou installations à l'intérieur du périmètre susmentionné susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du projet de la ville, DIT que la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et PRECISE que la délibération et le plan, localisant ledit périmètre d'études, annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(35 voix pour et 7 abstentions : Mmes PERNIN, LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**C2/** ABROGE la délibération en date du 23 juin 2005 instaurant un périmètre d'études permettant l'instauration d'un sursis à statuer sur les terrains concernés par l'opération d'aménagement de l'ex RN 305, DECIDE de prendre en considération d'une part les études engagées par la Ville sur les sites de Châteaudun et Pierre et Marie Curie, et d'autre part le potentiel de mutation aux franges de la zone d'aménagement concerté du Plateau, APPROUVE l'instauration d'un périmètre d'études sur le secteur « RD5-Plateau Châteaudun » tel que délimité au plan, PRECISE que le sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation d'urbanisme concernant des travaux, constructions ou installations à l'intérieur du périmètre susmentionné susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du projet de la ville, DIT que la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et PRECISE que la délibération et le plan, localisant ledit périmètre d'études, annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(35 voix pour et 7 abstentions : Mmes PERNIN, LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**C3/** DECIDE de prendre en considération les études menées par la Ville pour la définition d'un projet urbain sur le secteur « Ivry-Port Nord », APPROUVE l'instauration d'un périmètre d'études sur le secteur « Ivry-Port Nord » tel que délimité au plan, PRECISE que le sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation d'urbanisme concernant des travaux, constructions ou installations à l'intérieur du périmètre susmentionné susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du projet de la Ville, DIT que la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et PRECISE que la délibération et le plan, localisant ledit périmètre d'études, annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(34 voix pour et 8 abstentions : Mmes PERNIN, LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ, ABERDAM)

**C4/** DECIDE de prendre en considération les études menées par la ville pour la définition d'un projet urbain sur le secteur « RD5-Stade des Lilas », APPROUVE l'instauration d'un périmètre d'études sur le secteur « RD5-Stade des Lilas » tel que délimité au plan, PRECISE que le sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation d'urbanisme concernant des travaux, constructions ou installations à l'intérieur du périmètre susmentionné susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du projet de la Ville, DIT que la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et PRECISE que la délibération et le plan, localisant ledit périmètre d'études, annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(35 voix pour et 7 abstentions : Mmes PERNIN, LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**B/ APPROUVE** le scénario de démolition totale de l'immeuble Gagarine situé dans le quartier Gagarine-Truillot, **APPROUVE** le lancement d'une étude urbaine complémentaire à celle déjà réalisée, visant à analyser les impacts urbains d'une telle démolition et de définir le bon niveau de réhabilitation des ensembles Truillot et **APPROUVE** le protocole avec le Préfet de Val-de-Marne et l'OPH d'Ivry-sur-Seine permettant d'engager une première phase de l'opération de renouvellement urbain Gagarine-Truillot par la construction de 82 logements sociaux neufs, réalisés sous maîtrise d'ouvrage OPH.

(40 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 1 abstention : Mme PERNIN)

**C/ APPROUVE** le protocole cadre n°2 avec l'Association « Collectif Annour » relatif à la réalisation d'un centre culturel et culturel musulman.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**/ APPROUVE** le vœu d'urgence proposé par Monsieur le Maire relatif à la libération de Monsieur Dos Santos (vœu joint).

(39 voix pour et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1A/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget ville et **PREND ACTE** de ses annexes.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1B/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe d'assainissement et **PREND ACTE** de ses annexes.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1C/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du chauffage urbain et **PREND ACTE** de ses annexes.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1D/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe de la restauration municipale.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1E/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du service d'aide à domicile et **PREND ACTE** de ses annexes.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1F/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique et **PREND ACTE** de ses annexes.

(36 voix pour, 3 abstentions : LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1G/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile et **PREND ACTE** de ses annexes.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1H/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy et **PREND ACTE** de ses annexes.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1I/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du service public d'élimination des déchets et **PREND ACTE** de ses annexes.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**2/** FIXE les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables à compter du 1er janvier 2014, RAPPELLE sa décision d'exonérer les enseignes dont la surface cumulée est supérieure à 7m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12m<sup>2</sup>, RAPPELLE sa décision de ne pas appliquer la réfaction de 50% pour les enseignes supérieure à 12m<sup>2</sup> et inférieure à 20m<sup>2</sup>, RAPPELLE sa décision de procéder au recouvrement de la TLPE due au titre de l'année n en année n+1, RAPPELLE sa décision d'exonérer des droits de voirie et des redevances d'occupation du domaine public les mobiliers soumis à la TLPE et RAPPELLE sa décision d'exonérer des champs de taxation les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain.

(unanimité)

**3A/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, les tarifs du restaurant du personnel communal.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**3B/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les tarifs du Tremplin-Hangar, des concerts du conservatoire et de la médiathèque.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**3C/** FIXE, pour 2013 la participation financière des familles par sortie familiale, au service de l'action sociale et de la maison de Quartier du Plateau Monmousseau.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**3D/** FIXE, à compter du 30 juin 2013 et jusqu'au 31 août 2013, les tarifs des activités sportives ouverts au public (piscine municipale et sauna Robespierre, carte pass'sports, été sportif, animations sportives dans les quartiers, si t'es sport.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**4/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs de location des installations sportives municipales ouvertes au public.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**5/** DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Jean-Briec DEMEUSE, régisseur suppléant de la régie de dépenses du cinéma Le Luxy, pour un montant de 100 € et DIT que, sous réserve de l'accord de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne, la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**6/** DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Martine Baticle, régisseur titulaire de la régie d'avances pour le cabinet du Maire, pour un montant de 4 131,90 € et DIT sous réserve de l'accord de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne, la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**7/** FIXE à compter du 1er juillet 2013, les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**8/** DESIGNÉ comme suit les membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

- M. Bouyssou
- M. Mayet
- Mme Sandrine Bernard
- Mme Duchène
- M. Rivière

(33 voix pour, 8 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, MARTINEZ, Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. RAMEAU, Mme GAMBIAISIO, M. CATHENOZ et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

**9/** DECIDE l'acquisition à la société « Immobilière 3F » (Groupe Solendi), (ou tout substitué) d'un volume, dépendant de l'ensemble immobilier actuellement en construction sis 173 rue Marcel Hartmann à Ivry-sur-Seine, sur la parcelle cadastrée section AG n° 83, devant être ultérieurement affecté à l'usage de Relais Assistantes Maternelles, d'une surface totale de 384 m<sup>2</sup> environ, livré brut de béton (donc non aménagé) et INDIQUE que cette acquisition s'effectuera selon la procédure juridique de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement au prix de 590.412,00 € HT dans le cadre de l'opération Hartmann/ Marat/ Colombier.

(unanimité)

**10/** CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière sise, 83/85 bis rue Jean Le Galleu à Ivry-sur-Seine, nouvellement cadastrée section O n° 116, d'une superficie de 69 m<sup>2</sup>, propriété de la Commune, PRONONCE son déclassement et son intégration dans le domaine privé de la Commune et APPROUVE la cession au prix de 18.000,00 € de ladite emprise foncière déclassée à la SCI Hepi (ou tout substitué).

(unanimité)

**11/** APPROUVE l'acquisition à l'Etablissement public AFTRP, aménageur de la ZAC du Plateau, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section V n° 100 et 102, d'une superficie globale de 1.692 m<sup>2</sup>, correspondant au futur mail « Monique Maunoury » à Ivry-sur-Seine dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Plateau.

(unanimité)

**12/** ACCORDE la garantie communale à Gambetta Locatif pour 4 prêts d'un montant total de 4 540 632 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ACCORDE une subvention de 171 000 € à Gambetta Locatif pour la création d'une Résidence Sociale pour public jeunes de 142 logements locatifs au 145-155 avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**13/** MODIFIE les dispositions de l'article 2 de la délibération du 28 février 2013 concernant la désignation du taux d'intérêt actuariel du prêt PLAI d'un montant de 531 790 € que l'OPH se propose de contracter auprès de la CDC par l'acquisition de VEFA de 53 logements sociaux sis 18 rue Pierre Rigaud à Ivry.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**14/** ACCORDE, au titre de l'année 2013, deux participations à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant respectif de 2 600 000 € pour la réalisation de travaux dans les cités et de 361 000 € pour les réhabilitations.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**15A/** SOLLICITE une subvention au titre de la Convention Régionale de Renouveau Urbain 2007-2013 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réalisation des travaux liés à la réfection de la cour de l'école élémentaire Langevin située dans le quartier du Fort à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**15B/** SOLLICITE une subvention au titre de la Convention Régionale de Renouveau Urbain 2007-2013 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réhabilitation du Centre Sportif et Culturel en Maison de quartier (en cours d'agrément centre social) du quartier Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**15C/** SOLLICITE une subvention au titre de la Convention Régionale de Renouveau urbain 2007-2013 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les travaux de réhabilitation de la rue Jean-Jacques Rousseau, située dans le quartier du Port à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**15D/** SOLLICITE une subvention au titre de la Convention Régionale de Renouveau Urbain 2007-2013 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les travaux de réfection de la salle du foyer Louis Bertrand située dans le quartier Mirabeau à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**15E/** SOLLICITE une subvention au titre de la Convention Régionale de Renouveau Urbain 2007-2013 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réalisation des travaux liés à l'étanchéité des terrasses de l'école Barbusse située dans le quartier Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**16/** SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau de Seine Normandie dans le cadre de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Département du Val-de-Marne et l'OPH d'Ivry en vue de la réalisation d'une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement sur le territoire de la Commune et en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes susvisé.

(unanimité)

**17/** DECIDE d'adhérer à l'organisme Ecofolio, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics qui organise et participe au financement du service public de gestion des déchets et PRECISE que, pour l'année 2013, le montant de la contribution est de 48 € hors taxe par tonne de papiers émise en 2012.

(unanimité)

**18/** SOLLICITE auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention, au titre de la réserve parlementaire, à hauteur de 30 000 €, pour le financement des travaux de rénovation de la route du Fort à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 3 abstentions : Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE)

**19/** PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2012 du SIIM 94 relatifs aux technologies informatiques

(affaire non sujette à un vote)

**20/** APPROUVE la convention de transfert au SIIM 94 du logiciel GALPE, qui permet la gestion des allocations pour perte d'emploi et PRECISE que la contribution particulière mise à la charge de la Commune d'Ivry-sur-Seine au titre du transfert s'élève à 5 169,23 € pour l'année 2013.

(41 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

**21/** DECIDE l'adhésion de la Ville à l'association P3MIL et en APPROUVE les statuts, AUTORISE le versement du droit d'entrée pour un montant de 1200 € et de la cotisation annuelle, PRECISE que le montant s'élève à 800 € pour l'année 2013 et DESIGNNE pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association Monsieur Nicolas Rameau.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

**22/** APPROUVE le versement de la participation de la ville d'Ivry au Plan Local d'Insertion pour l'Emploi Ivry-Vitry (PLIE) d'un montant 67 000 €, pour l'année 2013.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

**23/** APPROUVE la convention avec l'association Seine-Amont Développement pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un cluster eau-milieux-sols en Seine-Amont, AUTORISE le versement de la participation de la Ville pour les années 2013 et 2014 et PRECISE que le montant de celle-ci s'élève à 21 087 € au titre de l'année 2013.

(41 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

**24/** ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1500 € au CORELSO (Comité pour le Respect des Libertés et des droits humains au Sahara Occidental) pour la réalisation d'actions en faveur des droits de l'homme.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**25/** ACCORDE une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Cuba coopération afin de contribuer et de soutenir l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du prix littéraire Victor Hugo.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**26/** DECIDE de verser le montant des recettes issues de la vente exceptionnelle des livres pilonnés de la médiathèque au comité populaire de Jalazone en Palestine afin de soutenir le projet à la lecture à Jalazone.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**27/** APPROUVE la convention de partenariat avec la société « B6-12 » visant à définir les conditions d'exploitation de la structure d'accueil de la crèche « Il était une crèche à Ivry » sise 29 rue Pasteur à Ivry-sur-Seine et de préciser les modalités et le financement de 8 places par la Ville.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**28/** APPROUVE la convention-cadre de partenariat avec le lycée Fernand Léger et le CFA de Créteil concernant la mise en place d'actions de formation dans le cadre du bac professionnel « gestion des pollutions et protection de l'environnement » dès la rentrée scolaire 2013/2014 afin d'en définir les modalités.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**29/** DECIDE l'acquisition, à titre gratuit, à l'OPH d'Ivry-sur-Seine, du foyer Louis Bertrand sis 29 rue Louis Bertrand et rue Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine, cadastré section M n° 221, d'une superficie totale de 669 m<sup>2</sup> afin de réaliser des logements pour les jeunes actifs.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**30/** APPROUVE la convention de financement pour l'édition de l'ouvrage « Ivry-Port d'attache » avec SADEV94, aménageur de la ZAC Ivry Confluences afin d'illustrer la mémoire du quartier pour la Ville et ses habitants.

(unanimité)

**31/ ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à l'Association Mémoire Enfants Déportés Juifs d'Ivry (AMEDJI) d'un montant de 2 000 € afin de soutenir la diffusion des valeurs citoyennes et de mémoire sur le territoire Ivryen.

(41 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

**32/ DECIDE** d'adhérer à l'Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (AMCSTI), **APPROUVE** ses statuts, **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle dont le montant s'élève à 125 € pour l'année 2013 et **DESIGNE** pour représenter la ville à l'assemblée générale de l'Association Madame Marie Pieron.

(38 voix pour, 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

**33/ APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'association « Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Val-de-Marne » afin de définir les modalités d'aide matériel pendant l'inter-campagne.

(unanimité)

**34/ APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association « Léo Lagrange pour la défense des consommateurs » déterminant le champ et les modalités de son action au sein de l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit à Ivry et **PRECISE** que la ville lui versera chaque année une subvention de 4 000 €.

(unanimité)

**35/ DECIDE** d'attribuer une aide sociale correspondant à la prise en charge de 3 mois consécutifs de cotisation mutuelle sur la base du premier niveau de couverture pour les agents communaux primo-adhérents à une complémentaire santé, **DIT** que cette aide sera attribuée une seule fois par agent et versée en 3 fois, aux agents communaux stagiaires, titulaires et non titulaires sur emploi permanent, remplissant les conditions susvisées, **DIT** que cette participation sera versée sur présentation, par l'agent, d'un justificatif d'adhésion en cours de validité à une mutuelle labellisée par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, ainsi que d'une attestation sur l'honneur qu'il s'agit d'une première adhésion et que l'agent ne perçoit pas d'autre aide sur cette même période et **FIXE** au 1<sup>er</sup> juillet 2013 la date d'effet de la présente décision.

(unanimité)

**36/ FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 le taux de rémunération des journalistes-pigistes à 87,65 € brut le feuillet incluant les congés payés.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**37/ APPROUVE** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 la création des postes suivants :

- 3 directeurs par transformation de 3 attachés,
- 4 ingénieurs principaux par transformation de 4 ingénieurs,
- 7 agents de maîtrise principaux par transformation de 7 agents de maîtrise,
- 6 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe par transformation de 6 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- 18 adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe et 17 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe par transformation de 35 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe par transformation d'1 adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe,
- 5 auxiliaires de soins principaux de 2<sup>ème</sup> classe par transformation de 5 auxiliaires de soins de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 auxiliaire de soins principal de 1<sup>ère</sup> classe par transformation d'un auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe,

- 2 auxiliaires de puériculture principaux de 1ère classe par transformation de 2 auxiliaires de puériculture principaux de 2ème classe,
- 3 agents sociaux principaux de 2ème classe par transformation de 3 agents sociaux de 1ère classe,
- 2 ATSEM principaux de 1ère classe par transformation de 2 ATSEM principaux de 2ème classe,
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe par transformation d'1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**38/** DECIDE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 la création des postes suivants :

- 3 postes d'éducateurs des APS à temps non complet (21 heures par semaine),
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (8h30 par semaine),
- 1 poste d'ingénieur territorial,
- 2 postes d'agent social 2ème classe.

la suppression des postes suivants :

- 2 postes d'éducateurs des APS à temps complet,
- 1 poste de technicien principal 2ème classe,
- 2 postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles 2ème classe.

DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 6 mois d'attaché territorial,
- 6 mois de rédacteur territorial,
- 6 mois d'adjoint d'animation,
- 6 mois d'animateur.

DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 2 mois d'éducateur des APS 2ème classe,
- 1 mois d'adjoint d'animation 2ème classe,
- 1 mois d'agent social 2ème classe.

(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**39/** APPROUVE la proposition de reconduction du taux de base de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés pour 2012, soit un montant mensuel de 220,64 €, PRECISE que les majorations de l'indemnité représentative de logement allouées aux instituteurs non logés déjà versées par la commune s'élèvent pour l'année 2012 à 1 266,54 € et RAPPELLE sa volonté de voir l'Etat assumer seul cette charge financière.

(unanimité)

**40/** APPROUVE le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les agents contractuels, pour les années 2013 à 2016, PRECISE que le nombre de candidats à présenter aux sélections professionnelles pourra être modifié en cas de refus d'un agent éligible de participer au dispositif d'accès à la titularisation et AUTORISE le Maire à confier au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et pour une partie des cadres d'emploi à organiser au sein de la collectivité les épreuves de sélections professionnelles.

(39 voix pour et 3 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**41/** SOLLICITE auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale (FIPHFP) une subvention d'un montant de 201 061,39 € HT, équivalent au montant des travaux d'accessibilité réalisés en 2012 dans les équipements municipaux ouverts au public.

(unanimité)

42/ DIT que les jours épargnés sur un compte épargne temps peuvent être utilisés immédiatement à compter de l'ouverture du compte, et sans limite de temps par les agents de la Ville.

(unanimité)

43/ DECIDE d'étendre l'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) au profit de l'ensemble des agents de catégorie B de la Ville d'Ivry sur Seine, DIT que les autres dispositions relatives aux IHTS de la délibération du 27 mars 2003 restent inchangées et FIXE au 21 juin 2013 la date d'effet de la présente décision.

(unanimité)

/ EST INFORME du bilan des actions en faveur du développement social urbain et moyens de leur financement par le biais de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

/ EST INFORME de la mise à disposition d'un agent auprès de la CASA de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine.

/ PREND ACTE de la communication du produit net des rôles supplémentaires de Taxe Professionnelle, de CFE/IFER et de Taxe Foncière mis en recouvrement pour le mois de mai 2013.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2013.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 1H10

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

Ph. BOUYSSOU

P. GOSNAT